



Service d'Assistance Pédagogique à Domicile

publié le 15/02/2012

Descriptif :

Assistance pédagogique à domicile aux enfants malades ou accidentés ...

Le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD)

L'assistance pédagogique à domicile pour des enfants malades ou accidentés vise à assurer la continuité du service public d'éducation.

Gratuite pour les familles, elle résulte de l'application des circulaires N° 93.224 du 22.07.93 (BOEN N° 27 du 29.07.93) et N° 98.151 du 17.09.98 (BOEN N°30 du 23.07.98).

Il s'agit d'aider des élèves dont la scolarité est interrompue ou entrecoupée de nombreuses absences, toujours pour des problèmes médicaux. Les niveaux scolaires concernés vont du **CP à la terminale**.

Le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) a pour mission d'assurer la continuité des apprentissages scolaires, d'apporter son soutien à l'enfant durant sa maladie, sa convalescence ou son immobilisation, de le préparer et de l'aider à revenir dans l'institution scolaire en relation étroite avec l'équipe éducative de son établissement.

Dans la Vienne, cette mission est assurée par le SAPAD 86, dispositif qui associe étroitement l'Inspection Académique et les PEP 86 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne)

Madame Turi et Monsieur Fumeron, sont chargés d'en assurer la coordination et l'animation pour l'ensemble du département. Vous pouvez les joindre tous les matins au **05.49.30.03.03**.

Pour les interventions à domicile, ce sont les enseignants qui peuvent intervenir.

Lorsque les enfants sont hospitalisés, les enseignants du Centre Hospitalier Régional Jean Bernard de Poitiers interviennent dans les services.

Site de l'inspection académique de la Vienne [↗](#)

 Le SAPAD (PDF de 335 ko) ...